



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-23 juin 2022, Genève (Suisse)

Rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken

RAPPORT DE SITUATION

Mai 2022

FR

CD/22/26
Original : anglais
Pour information

RÉSUMÉ

Le présent rapport sur le Fonds de l'Impératrice Shôken est soumis au Conseil des Délégués, conformément à l'Article 10 du Règlement du Fonds (voir en annexe).

En 2020, 14 projets ont reçu des allocations du Fonds de l'Impératrice Shôken pour un montant total de 400 160 francs suisses, et en 2021, 16 projets ont reçu des allocations pour un montant total de 475 997 francs suisses. En outre, l'année 2021 a marqué la 100^e distribution de revenus du Fonds. Au total, plus de 14 millions de francs suisses ont été alloués à 170 Sociétés nationales depuis 1921. Pour l'occasion, une courte vidéo a été conçue afin de mettre en évidence les valeurs défendues par le Fonds et le soutien apporté aux Sociétés nationales au fil des ans. Une [seconde vidéo](#) a également été publiée afin de mieux faire connaître le Fonds aux Sociétés nationales ainsi que sa vocation à encourager l'innovation, ce qui a entraîné une augmentation importante du nombre de demandes soumises en 2021 (qui ont été au nombre de 52, chiffre le plus haut depuis 2018).

1) INTRODUCTION

Le Fonds de l'Impératrice Shôken a été établi en 1912, lorsque S.M. l'Impératrice Shôken a fait don de 100 000 yens japonais et créé un fonds international pour renforcer les activités mises en œuvre par les Sociétés nationales en temps de paix, l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne se limitant plus aux efforts déployés en temps de guerre. En 1934, un deuxième don de S.M. l'Impératrice Kojun et de S.M. l'Impératrice douairière Teimei a porté le Fonds à 200 000 yens.

Avec les années, la valeur du Fonds a constamment augmenté, du fait des généreuses contributions de la Maison impériale du Japon, du Meiji Jingu et de la Société de la Croix-Rouge du Japon. En décembre 2020, le solde du Fonds s'élevait à 12 361 082 francs suisses.

Le Fonds de l'Impératrice Shôken est un fonds de dotation qui, par le biais de distributions annuelles, aide les Sociétés nationales à mettre en œuvre des projets.

Son objectif est de soutenir des activités menées par des Sociétés nationales en temps de paix dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de la santé, de la jeunesse, des services de transfusion sanguine, des premiers secours, de l'action sociale, de la diffusion des idéaux humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du développement des Sociétés nationales.

Le 11 avril de chaque année, jour anniversaire du décès de l'Impératrice, la Commission paritaire annonce l'attribution d'allocations aux Sociétés nationales. Ces deux dernières années, le Fonds a reçu 63 demandes. La Commission paritaire, qui vise à distribuer au moins 300 000 francs suisses par an aux Sociétés nationales, a pu atteindre son objectif ces dernières années, le Fonds ayant récupéré d'une période de performance affaiblie suite à la correction des marchés financiers intervenue en 2018. Elle continue à souligner l'importance de soumettre des demandes de qualité et bien présentées, qui mettent en évidence la viabilité des projets, qui soient conformes aux critères et au Règlement du Fonds et qui favorisent l'originalité, l'innovation et l'apprentissage. Elle encourage les Sociétés nationales à demander l'aide des délégations de pays et des délégations régionales de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour rédiger leur demande.

2) LES MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE

Le Fonds est administré par la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken, qui décide de l'attribution annuelle des allocations et supervise la gestion financière.

La Commission paritaire continue à se réunir une fois par an sous la présidence du CICR. Le Secrétariat de la Fédération internationale lui apporte un soutien et assure sa gestion au quotidien. La Commission paritaire est présidée par M. Melchior de Muralt. Les autres membres sont M. Shaun Hazeldine et M. David Silvaraja de la Fédération internationale, et M. Emmanuel Séité et Mme Christine Zaninetti du CICR. En 2020, le secrétariat de la Commission paritaire, qui était assuré par M. Jeremy Mortimer, a été confié à Mme Hayfa Khalidy (tous deux de la Fédération internationale).

3) SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS

Au 31 décembre 2020, la valeur du Fonds était de 16,97 millions de francs suisses. En 2020, l'excédent des recettes nettes par rapport aux dépenses liées aux activités d'exploitation s'est élevé à 240 982 francs suisses, un résultat en baisse par rapport à 2019 (389 646 francs suisses). En 2020, les gains latents sur les placements étaient de 402 786 francs suisses (contre 1 195 087 francs suisses en 2019).

4) ATTRIBUTIONS D'ALLOCATIONS 2020–2021

Durant la période 2020-2021, le Fonds de l'Impératrice Shôken a procédé à deux distributions annuelles (les 99^e et 100^e distributions). Des allocations d'une valeur totale de 876 157 francs suisses ont été réparties entre 29 Sociétés nationales, tel que détaillé ci-après.

A) 99^E DISTRIBUTION – 2020

Région/ Société nationale	Programme/projet	Allocation (CHF)
<i>Afrique</i>		
Namibie	Sensibilisation aux premiers secours dans les écoles Déployer, dans dix écoles, un programme intensif de formation et de certification aux premiers secours.	28 940
Sierra Leone	Don de sang volontaire et soins obstétricaux d'urgence Accroître l'accès à des produits sanguins sûrs, en particulier à l'intention des femmes enceintes et des nourrissons.	24 226
Ouganda	Recrutement en ligne de donneurs de sang Assurer le recrutement en ligne de donneurs de sang adultes pour compléter les dons d'élèves pendant les vacances scolaires.	30 000
<i>Amériques</i>		
Argentine	Formation des cadres Créer des espaces virtuels de dialogue et de débat en concevant des cours en ligne.	22 694
Panama	Promouvoir une culture de paix et de responsabilité environnementale Promouvoir une culture de paix et de non-violence, ainsi que l'éducation environnementale (responsabilité en matière de lutte contre les changements climatiques).	32 882
Trinité-et-Tobago	Créer une culture de la préparation aux catastrophes à l'aide de la réalité virtuelle Sensibiliser le public aux effets des catastrophes naturelles à l'aide de technologies de réalité virtuelle.	29 900

<i>Asie-Pacifique</i>		
Timor-Leste	Améliorer les connaissances des jeunes en matière de santé reproductive Mener, à l'intention des jeunes, une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la santé reproductive.	29 799
Tonga	Transport sûr des enfants handicapés dans un centre pour les personnes handicapées Fournir des véhicules plus sûrs pour le transport des enfants handicapés dans un centre pour les personnes handicapées (OTA).	34 100
<i>Europe</i>		
Bulgarie	Lancement d'une plateforme en ligne de formation aux premiers secours Mettre en place une plateforme en ligne de formation aux premiers secours pour faciliter l'apprentissage théorique.	28 000
Grèce	Préparation aux risques de catastrophe dans des communautés grecques ciblées Créer des équipes d'intervention en cas de catastrophe au niveau des sections et des communautés.	28 250
Lituanie	Inciter les personnes formées aux premiers secours à encourager les membres de leur famille, leurs amis et leurs collègues à s'y former eux aussi Mobiliser des participants ayant été satisfaits de leur formation aux premiers secours afin qu'ils encouragent les membres de leur famille, leurs amis et leurs collègues à suivre eux aussi cette formation.	24 810
Monténégro	Renforcer le volontariat Mobiliser des jeunes dirigeants pour promouvoir le volontariat.	28 188
<i>Moyen-Orient et Afrique du Nord</i>		
Iraq	Former des femmes à la sensibilisation au cancer du sein Former des femmes volontaires pour mener des activités de sensibilisation au cancer du sein et faire connaître les méthodes de détection précoce qui permettent de réduire la mortalité due à la maladie.	28 371
Palestine	Développement organisationnel – renforcement des capacités internes Mettre en place une salle d'informatique qui servira de point d'éducation continue pour tous les membres du personnel et les volontaires du Croissant-Rouge palestinien.	30 000
Total pour 2020		400 160

B) 100^E DISTRIBUTION – 2021

Région/ Société nationale	Programme/projet	Allocation (CHF)
---------------------------------	------------------	---------------------

Afrique		
Bénin	Soutenir la santé sexuelle et reproductive et l'autonomie des femmes Renforcer et formaliser les activités génératrices de revenus menées par des clubs de femmes dans les communes de Lokossa et Toviklin, et améliorer l'accès aux informations sur la santé des femmes et celle de leur famille.	30 000
Kenya	Volontariat virtuel pour les jeunes Lancer une plateforme de volontariat virtuel afin de permettre aux jeunes d'accéder aux possibilités existantes en s'adaptant à la nécessité d'une présence physique limitée en raison de la pandémie.	32 952
Malawi	Renforcement des capacités des unités d'intervention en cas de catastrophe de la Croix-Rouge du Malawi Disposer dans toutes les sections d'une équipe d'intervention d'urgence formée pouvant être déployée dans un délai de 72 heures pour intervenir de manière efficace à la suite d'une catastrophe.	29 965
Soudan du Sud	Protéger l'environnement en plantant des arbres Améliorer la nutrition dans les communautés vulnérables grâce à la plantation d'arbres fruitiers et contribuer ainsi aux efforts d'adaptation aux changements climatiques dans les zones ciblées.	30 000
Amériques		
Argentine	Système de gestion intégré à l'appui du développement organisationnel de la Croix-Rouge argentine : module de gestion des talents Utiliser les nouvelles technologies pour mettre au point un module de gestion des talents permettant de collecter et de valider les données servant de base à la prise des décisions internes, pour déploiement dans 65 sections.	30 000
Bahamas	Îles résilientes – renforcement des capacités pour soutenir la résilience des communautés face au climat Renforcer les capacités et la portée du personnel et des volontaires des sections de la Société nationale dans cinq îles cibles, afin d'y mettre en œuvre des approches de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience climatique axées sur les communautés et les écosystèmes.	30 000
Costa Rica	Bâtir des environnements sûrs en améliorant les capacités communautaires d'intervention d'urgence, de prévention des risques et de premiers secours dans les territoires autochtones de Cabecar et Bribri Permettre aux communautés autochtones de mieux gérer les situations d'urgence et les catastrophes dans les zones reculées.	30 000
Nicaragua	Améliorer l'auto-prise en charge et la protection des personnes âgées contre le Covid-19 dans trois établissements de soins situés dans les municipalités de Somoto, Sebaco et Jinotepe Fournir une assistance médicale, prévenir et contrôler les infections et promouvoir la santé mentale en tant qu'élément de	29 494

	base de l'auto-prise en charge, par le biais de formations, du partage des connaissances, de séances de soutien et d'autres activités.	
Asie-Pacifique		
Pakistan	Améliorer la capacité de stockage et automatiser le mécanisme de distribution de sang du centre de sang régional Améliorer la capacité de stockage des cellules plasmatiques fraîches congelées, automatiser le mécanisme de distribution de sang afin d'accroître la capacité du centre de sang, et promouvoir le don de sang volontaire et non rémunéré en célébrant la Journée mondiale du don de sang en 2021.	25 678
Philippines	Eau, assainissement et hygiène pour tous Élaborer et produire des lignes directrices en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et les diffuser dans les communautés.	30 000
Viet Nam	Renforcer les capacités de la Croix-Rouge du Viet Nam en matière de gestion de projet et de bien-être social Former le personnel de la Société nationale à l'élaboration de propositions de projets, à la gestion de projets, aux activités de planification, de suivi, d'évaluation et de compte rendu et aux activités axées sur le bien-être social.	30 000
Timor-Leste	Santé reproductive : phase 2 Améliorer les connaissances des jeunes en matière de santé reproductive.	30 000
Europe		
Estonie	Accroître les compétences régionales de la Croix-Rouge d'Estonie à l'aide d'un système de développement du volontariat Développer et accroître les compétences de la Société nationale dans quatre régions clés, notamment en recrutant des volontaires, en les formant et en les fidélisant, et créer une base de données des volontaires.	30 000
Géorgie	Poursuivre les efforts pour une meilleure santé Atténuer l'impact du Covid-19 en menant des activités de sensibilisation aux mesures d'hygiène et à l'importance de la vaccination et en promouvant le processus d'immunisation.	28 208
Roumanie	Courage, Authenticité, Respect, Égalité Réduire la vulnérabilité de 60 adolescents dans les centres d'accueil de Bucarest et Ilfov en utilisant des méthodes psychosociales pour leur donner les connaissances et les compétences nécessaires pour établir des relations sûres.	29 700
Moyen-Orient et Afrique du Nord		
Iran	Renforcement des capacités locales en favorisant le développement de petites entreprises dans les zones ciblées Former et renforcer les institutions locales partenaires à l'aide d'une approche axée sur les petites entreprises afin de permettre	30 000

	aux membres des communautés des zones ciblées de mettre en place des activités génératrices de revenus.	
	Total pour 2021	475 997

Annexes : Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken (en vigueur depuis 2015)
Situation de compte pour 2019 et 2020

Fonds de l'Impératrice Shôken

Règlement

(Approuvé par la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Londres 1938, et révisé par la XIX^e Conférence internationale, La Nouvelle Delhi 1957, la XXV^e Conférence internationale, Genève 1986, le Conseil des Délégués, Budapest 1991, la XXVII^e Conférence internationale, Genève 1999, la XXVIII^e Conférence internationale, Genève 2003 et le Conseil des Délégués, Séoul 2005 et Genève 2015)

Article 1 – La somme de 100 000 yens-or japonais, donnée par S.M. l'Impératrice du Japon à la Croix-Rouge internationale à l'occasion de la IX^e Conférence internationale (Washington, 1912) pour encourager les « œuvres de secours en temps de paix », a été portée à 200 000 yens par un nouveau don de 100 000 yens fait à l'occasion de la XV^e Conférence internationale (Tokyo, 1934) par S.M. l'Impératrice et S.M. l'Impératrice douairière du Japon. De plus, ce Fonds a été augmenté d'un don de 3 600 000 yens fait par S.M. l'Impératrice du Japon à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge en 1963 et, depuis 1966, par les dons successifs du Gouvernement du Japon et de la Société de la Croix-Rouge du Japon. Ce Fonds porte le titre de « Fonds de l'Impératrice Shôken ».

Article 2 – Le Fonds est administré et ses revenus sont distribués par une Commission paritaire de six membres désignés à titre personnel. Trois membres sont nommés par le Comité international de la Croix-Rouge et trois par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le quorum étant de quatre. La présidence de la Commission paritaire est assurée en permanence par un des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, cependant que la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge assure le secrétariat de la Commission paritaire. La Commission paritaire se réunit à Genève, généralement au siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 3 – Le capital constitutif du Fonds, de même que les dons et contributions ultérieurs, demeurent intangibles. La provision pour pertes sur placements doit être maintenue à un niveau adéquat (à concurrence de 20 % des avoirs), par le biais des dons, des intérêts et des plus-values. Seul le revenu provenant des intérêts et des plus-values pourra être affecté aux allocations accordées par la Commission paritaire pour subvenir en tout ou partie au coût des œuvres énumérées ci-dessous:

- a) Préparation aux désastres
- b) Activités dans le domaine de la santé
- c) Service de transfusion sanguine
- d) Activités de la jeunesse
- e) Programmes de secourisme
- f) Activités dans le domaine social
- g) Diffusion des idéaux humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- h) Toute autre réalisation d'intérêt général pour le développement des activités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 4 – Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge désireuses d'obtenir une allocation en feront la demande au secrétariat de la Commission paritaire, par l'entremise de leur Comité central, avant le 31 décembre de l'année précédant celle de la distribution. Cette demande devra être accompagnée d'un exposé détaillé de celle des œuvres spécifiées à l'article 3, à laquelle la requête se rapporte.

Article 5 – La Commission paritaire examinera les demandes mentionnées dans l'article précédent et accordera les allocations qu'elle jugera justes et convenables. Chaque année, elle communiquera aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les décisions qu'elle aura prises.

Article 6 – Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se verraient contraintes par les circonstances à affecter l'allocation qu'elles ont reçue à des œuvres autres que celles qu'elles ont spécifiées dans leur requête, conformément à l'article 4, devront au préalable solliciter l'approbation de la Commission paritaire.

Article 7 – Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge bénéficiaires d'une allocation communiqueront à la Commission paritaire, dans un délai de douze mois après l'avoir reçue, un rapport sur son utilisation.

Article 8 – La notification de la distribution aura lieu le 11 avril de chaque année, jour anniversaire du décès de S.M. l'Impératrice Shôken.

Article 9 – Une somme qui n'excédera pas 50 000 francs suisses est affectée aux dépenses de l'administration du Fonds et à celles résultant de l'assistance apportée aux Sociétés nationales concernées dans la réalisation de leurs projets.

Article 10 – La Commission paritaire présentera à chaque Conseil des Délégués de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge un rapport sur la situation actuelle du Fonds, sur les allocations qui auront été accordées depuis le Conseil précédent et sur l'utilisation de ces allocations par les Sociétés nationales. Le Conseil des Délégués transmettra ce rapport à la Maison Impériale du Japon par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge du Japon.



The Empress Shôken Fund, Geneva

Report of the Independent Auditor
to the Members of Joint Commission
on the Financial Statements

Financial Statements 2020

**KPMG SA**

Esplanade de Pont-Rouge 6
PO Box 1571
CH-1211 Geneva 26

+41 58 249 25 15

kpmg.ch

Report of the Independent Auditor to the Members of the Joint Commission on the Financial Statements of The Empress Shôken Fund, Geneva**Opinion**

We have audited the accompanying financial statements of The Empress Shôken Fund ("the Fund"), which comprise the balance sheet, statement of income and expenditure and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies ('the financial statements') for the year ended 31 December 2020.

In our opinion, the accompanying financial statements of The Empress Shôken Fund for the year ended 31 December 2020 are prepared, in all material respects, in accordance with the accounting policies set out in the notes to the financial statements.

Basis of Opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISAs). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Fund in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Switzerland, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Emphasis of Matter - Basis of Accounting

We draw attention to Note 2 to the financial statements, which describes the basis of accounting. The financial statements are prepared to assist the Fund to meet the requirements of the Regulation for The Empress Shôken Fund. As a result, the financial statements may not be suitable for another purpose. Our opinion is not modified in respect of this matter.

Responsibilities of the Secretary of the Joint Commission and Those Charged with Governance for the Financial Statements

The Secretary of the Joint Commission is responsible for the preparation of the financial statements in accordance with the accounting policies set out in the notes and for such internal control as the Secretary of the Joint Commission determines is necessary to enable the preparation of the financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, the Secretary of the Joint Commission is responsible for assessing the Fund's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters relating to going concern and using the going concern basis of accounting unless the Joint Commission either intends to liquidate the Fund or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Fund's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion.



Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with International Standards on Auditing (ISAs) will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with ISAs, we exercise professional judgement and maintain professional scepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis of our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Fund's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the Secretary of the Joint Commission.
- Conclude on the appropriateness of the Secretary of the Joint Commission's use of the going concern basis of accounting and based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Fund's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statement or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Fund to cease to continue as a going concern.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

KPMG SA

Hélène Béguin
Licensed Audit Expert

Elodie Elloy
Licensed Audit Expert

Geneva, 16 March 2021

Enclosure:

- Financial statements (balance sheet, statement of income and expenditure and notes) for the year ended 31 December 2020

EMPRESS SHÔKEN FUND

Balance Sheet as at 31 December

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	CHF	CHF
<u>ASSETS</u>		
<i>Current assets</i>		
Derivative financial instruments measured at fair value (Note 8)	777	811
Cash at banks	194,126	517,191
Money Market Funds	332,312	-
Investments (Note 5)	16,449,932	16,163,624
	<u>16,977,147</u>	<u>16,681,626</u>
 <u>LIABILITIES AND CAPITAL RESERVES</u>		
<i>Current liabilities</i>		
Accounts payable (Note 7)	78,651	18,969
Total Current liabilities	78,651	18,969
 Capital & Reserves		
Capital (Note 3)	12,361,082	12,316,504
Reserve for loss on investments (Note 6)	3,289,986	3,232,725
Reserve for future distributions (Note 4)	1,247,428	1,113,428
Total Capital & Reserves	16,898,496	16,662,657
	<u>16,977,147</u>	<u>16,681,626</u>

EMPRESS SHÔKEN FUND

Statement of Income and Expenditure for the year 31 December

	<u>2020</u> CHF	<u>2019</u> CHF
<u>OPERATING INCOME</u>		
Dividend and interest income, tax refund	105,923	184,831
Japan Red Cross contributions	44,578	44,679
Realized gain on investments and derivative financial instruments	168,384	251,145
	<u>318,885</u>	<u>480,655</u>
<u>OPERATING EXPENDITURE</u>		
Investment manager fee	17,788	17,493
Fund administration fee	50,000	50,000
Audit fee	4,250	4,250
Bank transfer charges	433	297
Courier expenses	-	37
Translation expenses	5,432	18,932
	<u>77,903</u>	<u>91,009</u>
Net income over expenditure from operating activities	<u>240,982</u>	<u>389,646</u>
<u>OTHER COMPREHENSIVE INCOME</u>		
Unrealized gain on investments	402,786	1,195,087
Total income for the year	<u>643,768</u>	<u>1,584,733</u>
<u>ALLOCATIONS</u>		
Allocation to Capital (Note 3)	44,578	44,679
Allocation to Reserve for future distributions (Note 4)	541,929	690,967
Allocation to Reserve for loss on investments (Note 6)	57,261	849,087
	<u>643,768</u>	<u>1,584,733</u>

EMPRESS SHÔKEN FUND

Notes to the Financial Statements for the year ended 31 December 2020

Note 1 - Activity

The Empress Shôken Fund (the "Fund") is administrated by a Joint Commission of six members chosen in their personal capacity. The Fund is based in Geneva.

The Joint Commission is composed equally of three members appointed by the International Committee of the Red Cross and three by the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies. The day to day administration of the Fund is carried out by an administrator appointed by the Joint Commission.

Only interest and capital gains may be used for allocations awarded by the Joint Commission to meet all or part of the cost of the activities detailed in Article 3 of the Regulations for The Empress Shoken Fund (the "Regulations").

Note 2 - Significant accounting policies

The Fund financial statements are presented in Swiss Francs and have been prepared using the accrual basis of accounting, under which, the effects of transactions and other events are recognized when they occur (and not as cash or its equivalent is received or paid) and they are recorded in the accounting records and reported in the financial statements of the period to which they relate.

The capital of the Fund is used for investment purposes, so as to derive returns that will be used to fund projects proposed by National Societies. The capital account is not distributed to National Societies and is augmented every year by voluntary contributions received from the Japanese Red Cross.

Investments in securities are valued at market value. In order to cover current as well as potential future losses, unrealised gains are allocated to the "Reserve for loss on investments" until such reserve reaches 20% of the market value. Changes in fair value are recognised as gain or loss on investments in the Income and expenditure statement.

The Reserve for future distribution is funded by the appreciation of the investment portfolio and the excess of income over expenditure. Distributions are made on the basis of National Society grant requests and subject to approval by the Joint Commission.

According to Article 9 of the Regulations, a sum which shall not exceed CHF 50,000 shall be set aside to cover the cost of the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies in administering the Fund and in assisting the National Societies concerned in the realization of their projects.

EMPRESS SHÔKEN FUND

Notes to the Financial Statements for the year ended 31 December 2020

Note 3 - Capital as at 31 December 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	CHF	CHF
Capital as at 1 January	12,316,504	12,271,825
Contributions from Japanese Red Cross Society	44,578	44,679
Capital as at 31 December	<u>12,361,082</u>	<u>12,316,504</u>

Note 4 - Reserve for future distribution

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	CHF	CHF
Opening Balance as at 1 January	1,113,428	813,747
Allocations approved	(407,929)	(390,663)
Transfer of excess income over expenditure	196,404	94,633
Transfer of gains on investments after allocation to the reserve for loss on investments (Note 6)	345,525	595,711
Closing Balance as at 31 December	<u>1,247,428</u>	<u>1,113,428</u>

Note 5 - Investments

	Shares	Bonds/Notes	Total
Pictet Asset Management (PAM) closing Balance 2019	6,533,698	9,629,926	16,163,624
Pictet Asset Management (PAM) closing Balance 2020	7,406,234	9,043,698	16,449,932
Net increase/(decrease)	<u>872,536</u>	<u>(586,228)</u>	<u>286,308</u>

The net increase in the investments includes purchases, sales and unrealized gains and losses.

EMPRESS SHÖKEN FUND

Notes to the Financial Statements for the year ended 31 December 2020

<u>Note 6 - Reserve for gains/loss on investments</u>	<u>2020</u> CHF	<u>2019</u> CHF
Opening balance	3,232,725	2,383,638
Transfer unrealized gain on investments	57,261	849,087
Closing Balance	<u>3,289,986</u>	<u>3,232,725</u>
<u>Note 7 - Accounts payable to the IFRC</u>	<u>2020</u> CHF	<u>2019</u> CHF
Fund administration fee	50,000	-
Audit fee	4,250	-
Courier expenses	37	37
Translation expenses	24,364	18,932
	<u>78,651</u>	<u>18,969</u>

Due to the disruption of Covid-19 pandemic, Accounts payable due to the IFRC of CHF 78,651, relating to both 2019 and 2020 expenses, will be settled in 2021.

Note 8 - Derivate financial instruments measured at fair value

During the year, the Empress Shoken Fund used derivative financial instruments, notably foreign currency forwards and swaps. These financial instruments are used by the Empress Shöken Fund to mitigate foreign exchange risk and are recognized at fair value with subsequent movements in value reported through the statement of Income and Expenditure.

The following derivative instruments were outstanding:

As at 31 December 2020

Currency	Notional value	Fair Value gain / (loss)	Maturity date
JPY	10,000,000	85,625	15.01.2021
CHF	(85,576)	(85,602)	15.01.2021
CHF	115,000	115,218	12.03.2021
EUR	(106,708)	(115,573)	12.03.2021
CHF	215,000	215,407	12.03.2021
USD	(242,463)	(214,298)	12.03.2021
Total		777	

As at 31 December 2019

Currency	Notional value	Fair Value gain / (loss)	Maturity date
CHF	115,000	115,192	13.03.2020
EUR	(105,090)	(114,381)	13.03.2020
Total		811	